

COMMUNIQUE

Le Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme (**MCCAT**), a le plaisir d'informer les élèves des écoles et centres de formation en musique et en arts plastiques ainsi que les artistes professionnels, de l'organisation de la 9^{ème} édition des examens artistiques, au titre de l'année académique 2022-2023. Les examens concernent le Certificat de Qualification Professionnelle (**CQP**), le Brevet de Qualification Professionnelle (**BQP**) et le Brevet Professionnel de Technicien (**BPT**), option musique et option arts plastiques.

Aussi, il est porté à la connaissance des candidats que les règlements des examens prévoient **une note éliminatoire pour les matières ci-dessous mentionnées en gras**. Pour toute information complémentaire, prendre attache avec le Directeur de l'Education et de la Formation Artistiques et Culturelles.

I- **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

- ✓ Etre titulaire d'un Certificat d'Etudes Primaires (**CEPE**) pour les candidats au CQP ;
- ✓ Etre titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (**BEPC**) ou équivalent ou encore du Certificat de Qualification Professionnelle (**CQP**) pour les candidats au BQP ;
- ✓ Etre titulaire du Brevet de Qualification Professionnelle (**BQP**) pour les candidats au BPT.

II- **COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- ✓ une fiche d'inscription timbrée à 200 F à retirer auprès de la DEFAC ;
- ✓ un extrait d'acte de naissance ;
- ✓ une copie légalisée de l'attestation de fin de formation délivrée par le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme pour les anciens élèves de l'INAFAC ;
- ✓ un certificat de scolarité de l'année en cours pour les candidats régulièrement inscrits dans une école ou Centre de formation public ou privé;
- ✓ une copie légalisée du CEPE pour les candidats prenant part au CQP ;
- ✓ une copie légalisée du BEPC ou équivalent ou encore du CQP pour les candidats prenant part au BQP ;
- ✓ une copie légalisée du BQP pour les candidats prenant part au BPT.

III- DATE ET LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature sont recevables à l'Institut National de la Formation Artistique et Culturelle (INAFAC) tous les jours ouvrables du **jeudi 1^{er} juin au vendredi 30 juin 2023** de 08 heures à 16 heures.

IV- EPREUVES

Les épreuves retenues par filière :

Option : ARTS PLASTIQUES

MATIERES RETENUES POUR LES EXAMENS DU CQP 2023

N°	MATIERE	COEFFICIENT	DUREE EPREUVE
01	Théorie du dessin	02	2h
02	Pratique du dessin	05	5h
03	Théorie de la peinture	02	2h
04	Pratique de la peinture	05	5h
05	Modelage	02	3h
06	Portrait	02	3h
07	Histoire de l'Art	02	2h

MATIERES RETENUES POUR LES EXAMENS DU BQP 2023

N°	MATIERE	COEFFICIENT	DUREE EPREUVE
01	Théorie du dessin	02	2h
02	Pratique du dessin	05	4h
03	Théorie de la peinture	02	2h
04	Pratique de la peinture	05	5h
05	Modelage	02	3h
06	Portrait	02	3h
07	Draperie -plissement	02	3h
08	Pédagogie	02	2h

MATIERES RETENUES POUR LES EXAMENS DU BPT 2023

N°	MATIERE	COEFFICIENT	DUREE EPREUVE
01	Dessin (les genres picturaux)	05	4h
02	Pratique de la peinture	05	5h
03	Modelage	02	3h
04	Portrait	02	3h
05	Draperie/plissement	02	3h
06	Histoire de l'art	02	2h
08	Pédagogie	02	2h

Option : MUSIQUE

MATIERES RETENUES POUR LES EXAMENS DU CQP 2023

N°	MATIERE	COEFFICIENT	DUREE EPREUVE
01	Solfège	03	03 jours
02	Option instrumentale	05	03 jours
03	Dictée Mélodique	02	1h
04	Dictée rythmique	02	1h
05	Histoire de l'art	02	2h
06	Théorie et pratique d'instruments traditionnels	02	03 jours

MATIERES RETENUES POUR LES EXAMENS DU BQP 2023

N°	MATIERE	COEFFICIENT	DUREE EPREUVE
01	Solfège	03	03 jours
02	Harmonie	03	3h
03	Option instrumentale	05	03 jours
04	Dictée mélodique	02	1h
05	Dictée rythmique	02	1h
06	Histoire de la musique	02	02h
07	Pédagogie	02	02h
08	Pratique d'instruments traditionnels	02	03 jours

MATIERES RETENUES POUR LES EXAMENS DU BPT 2023

N°	MATIERE	COEFFICIENT	DUREE EPREUVE
01	Solfège	03	03 jours
02	Harmonie	03	3h
03	Option Instrumentale	05	03 jours
05	Pédagogie	02	2h
06	Pratique d'instruments traditionnels	02	03 jours

V- PERIODE DE DEROULEMENT DES EXAMENS

Les examens sont prévus pour se dérouler **du jeudi 20 au mercredi 26 juillet 2023**.

NB : Pour toute information complémentaire, bien vouloir contacter l'Institut National de Formation Artistique et Culturelle (INAFAC) téléphone : **25 41 90 20**

Ouagadougou, le **31 MAI 2023**

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Bètamou Fidèle Aymar TAMINI

Chevalier de l'Ordre du Mérite des Arts,
des Lettres et de la Communication